

**Motion M1019.07 Jacques Crausaz/  
Christian Ducotterd  
(modification de la loi sur le Grand Conseil)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC).** Vous êtes, toutes et tous, des parlementaires chevronnés. Vous aurez donc, toutes et tous, aisément compris qu'avec le collègue Ducotterd, nous voulons avec notre proposition vous enlever ce qui consiste en un bâillon législatif qui vous réduit au silence alors que vous brûlez d'intervenir dans le débat sur un amendement surprise formulé lors de l'examen d'un objet soumis au débat organisé.

En tant que motionnaire, je salue l'analyse du Bureau du Grand Conseil. Les arguments en faveur de cette mesure sont clairs et guère contestables. Par ailleurs, les arguments en défaveur ne sont pas très convaincants. On nous dit qu'en général les amendements ne sont pas déposés en dernière minute et qu'il est rare qu'un objet classé catégorie II fasse l'objet d'amendements. Dont acte!

Cela milite pour confirmer que cette modification ne portera pas préjudice à l'application très souhaitable du débat organisé, tout en évitant de transformer en débat libre l'ensemble d'un objet simplement en raison d'un amendement, mais en ouvrant exceptionnellement au débat libre la discussion d'un article contesté.

Avec le Bureau du Grand Conseil, je vous invite à soutenir cette motion qui améliorera encore la qualité et la transparence de nos débats.

**Page Pierre-André (UDC/SVP, GL).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion de nos collègues Crausaz/Ducotterd et c'est sans catégorisation des débats que très rapidement nous nous sommes ralliés à la proposition du Bureau d'accepter la motion de nos collègues.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE).** Das Mitte-Links-Bündnis teilt die Meinung des Büros des Grossen Rates und empfiehlt, diese Motion anzunehmen. Dies wird vielleicht dazu beitragen, dass die Debatten zeitlich etwas länger werden, aber es wird sicher zu einem demokratischeren Ablauf der Debatten beitragen und deshalb bitten wir Sie, die Motion für erheblich zu erklären.

**Ackermann André (PDC/CVP, SC).** Le groupe démocrate-chrétien approuvera à l'unanimité la motion de ses deux collègues Jacques Crausaz et Christian Ducotterd et ceci pas seulement pour des raisons partisans, mais bien parce que leur proposition permettra, lorsqu'un amendement est déposé, que chaque députée et député puisse s'exprimer sur l'article concerné par l'amendement.

Le dépôt d'un amendement n'est pas toujours connu suffisamment à l'avance pour permettre une proposition de changement de la catégorie du débat et, d'autre part, même si le dépôt de cet amendement est connu

suffisamment à l'avance, il ne paraît pas forcément judicieux de discuter l'ensemble d'un projet législatif en catégorie débat libre alors que le changement pourrait être limité à un seul article.

La proposition des motionnaires va donc bien dans le sens d'une amélioration de l'efficacité de nos débats parlementaires. C'est pourquoi je vous propose d'accepter cette motion.

**Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC).** Nous avons remarqué à plusieurs reprises que certains amendements sont déposés durant un débat sans que chacun puisse prendre connaissance de la portée réelle de cette décision. Certaines fois, un amendement peut avoir des répercussions inattendues et qui vont bien au-delà de celles auxquelles nous pouvons nous attendre dans un premier temps. Seuls certains spécialistes peuvent apporter des éclaircissements concernant le sujet traité. Il est absolument nécessaire de profiter de l'expérience des députés qui connaissent bien le thème de la loi en discussion. Je prends pour exemple un débat qui concernerait les homes dans lequel il serait fort dommageable que les députés Thomet ou Stempfeler ne puissent pas intervenir. Cette proposition ne peut que donner un sens plus correct à la réponse à un amendement.

Pour ces raisons, je propose d'accepter d'ouvrir la discussion à l'ensemble des députés lors de discussions concernant un article faisant l'objet d'un amendement et, par conséquent, d'accepter cette motion.

**Jean-Denis Geinoz, rapporteur du Bureau.** Je suis très heureux que le Président m'ait passé la parole et, surtout, cédé sa place puisque c'est lui qui a conduit le groupe de travail amenant à nos réflexions.

Je constate que cet objet n'est pas combattu et là je remercie l'ensemble des intervenants. Donc, le Bureau vous propose d'accepter la motion Jacques Crausaz et Christian Ducotterd.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 71 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Ros-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 14 juin 2007, BGC p. 873; réponse du Bureau du Grand Conseil en décembre 2007, BGC p. 2127.

sier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 71.*

*Ont voté non:*

Rey (FV, ACG/MLB), Studer A. (SE, ACG/MLB). *Total: 2.*

### **Motion M1022.07 Benoît Rey (incompatibilité entre la Commission de justice et le Conseil de la magistrature: modification de l'art. 16 de la LGC)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Lors de l'important travail de la commission qui a planché sur la loi sur le Grand Conseil, nous avons bien évidemment essayé de voir quelles étaient toutes les interactions possibles entre les différentes structures que nous mettions en place mais, je ne sais pourquoi, nous n'avons pas évoqué la question de la compatibilité ou de l'incompatibilité des différentes fonctions les unes avec les autres. Or il s'est avéré au début de cette législature, lors de l'élection d'un membre du Grand Conseil au Conseil de la magistrature justement, que ce problème d'incompatibilité pouvait se poser. En effet, les deux candidats qui étaient proposés pour cette élection au Conseil de la magistrature faisaient tous deux partie de la Commission de justice; ce qui, au fond, est parfaitement logique étant donné que ce sont des personnes intéressées par cette problématique et ayant les connaissances nécessaires en la matière.

Toutefois, mis à part les arguments tout à fait judicieux évoqués par le Bureau du Grand Conseil dans la réponse à ma motion, je souhaiterais revenir sur un point, celui de l'image donnée par les instances judiciaires auprès de la population du canton. Vous le savez, avec les différentes polémiques, pourrait-on dire, qui ont meublé l'actualité ces dernières années en matière de confiance en l'autorité judiciaire, une des critiques les plus souvent amenées était de dire: «De toute façon, ce sont toujours les mêmes qui décident. Ils se connaissent, ils se soutiennent entre eux».

Je trouve, dans ce sens-là, fondamental que notre instance prenne la peine de différencier afin qu'il n'y ait pas de confusion de rôles entre le Conseil de la magistrature, qui a une tâche bien déterminée, et la Commission de justice du Grand Conseil, qui en a une autre.

Je vous propose dans ce sens-là de soutenir ma motion. D'ailleurs, la réalité a devancé le débat en Grand Conseil. La personne qui avait été élue à ces deux instances en a tiré immédiatement les conclusions – et je m'en réjouis – en démissionnant de la Commission de justice.

Je vous demande donc de soutenir cette motion.

**Crausaz Jacques** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance et examiné avec intérêt la proposition du collègue Benoît Rey de déclarer incompatible l'appartenance simultanée à la Commission de justice et au Conseil de la magistrature.

Le groupe partage entièrement les arguments en faveur de la motion développée par le Bureau du Grand Conseil et constate même que le seul argument en défaveur de la motion n'est guère convaincant, voire même plaide encore en faveur de cette incompatibilité, puisque d'autres moyens existent pour harmoniser les travaux de ces deux organes. Tout ce qui peut renforcer l'indépendance et la transparence de notre système judiciaire et de son contrôle est bon à prendre et cette motion va dans ce sens.

Le groupe prend acte que le Bureau du Grand Conseil n'a pas considéré dans son analyse que la motion était complètement rédigée et qu'il se réserve de reformuler la modification nécessaire à instaurer l'incompatibilité demandée par cette motion.

Avec la Commission de justice, le Bureau du Grand Conseil, le groupe démocrate-chrétien vous invite à soutenir cette motion.

**Jean-Denis Geinoz, rapporteur du Bureau.** Je remercie les intervenants et je constate que cet objet n'est pas combattu. Concernant le texte exact de cette motion, je pense que ce sera la tâche des juristes de le rédiger au mieux en respectant l'idée de cette motion.

Aussi, le Bureau vous propose-t-il d'accepter la motion Benoît Rey telle qu'elle nous a été présentée.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 78 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jöcher-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP),

<sup>1</sup> Déposée et développée le 19 juin 2007, *BGC* p. 873; réponse du Bureau du Grand Conseil en décembre 2007, *BGC* p. 2129.